



**MAIRIE
DE
SISTERON** ✠

Département
des Alpes de Haute Provence

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DMSI 2024.05.05

DECISION DU MAIRE

**ADHESION A LA CANUT (La Centrale d'Achat du NUMérique
et des Télécoms)**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer un formulaire afin d'adhérer à la CANUT, la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms pour bénéficier des tarifs de marché concernant le numérique et les télécoms.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer un formulaire avec l'association CANUT (loi 1901) afin de pouvoir souscrire des marchés dans le cadre des accords-cadres de la centrale d'achat.

ARTICLE 2 : Durée

La ou les durées dépendent de chaque marché souscrit.

ARTICLE 3 : Montant de la prestation

Le coût annuel dépend du nombre de marché souscrit et de la taille de l'établissement adhérent, inférieur à 500 employés pour la commune de Sisteron. La tarification est en annexe du formulaire d'adhésion.

ARTICLE 4 : Dit que la dépense est inscrite au Budget Communal.

ARTICLE 5 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du conseil Municipal.

ARTICLE 6 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et l'association CANUT.

Fait à Sisteron, le 27/05/2024
Le Maire,
D. SPAGNOU

